

Conditions Générales

Conditions d'annulation

Conditions d'annulation Faculty Club & Begijnhof Hotel (jusqu'à 40 chambres maximum)

Toute demande d'annulation doit impérativement être formulée par écrit (courrier électronique)

- Plus de 4 semaines avant la date de l'événement : annulation sans frais
- Entre 4 et 2 semaines avant la date de l'événement : 50 % du montant de la réservation (location de la salle, nourriture/boissons et matériel)
- Entre 2 et 1 semaine avant la date de l'événement : 75 % du montant de la réservation (location de la salle, nourriture/boissons et matériel)
- Moins d'une semaine avant la date de l'événement : 100 % de la valeur de la réservation (location de la salle, nourriture/boissons et matériel)

Conditions d'annulation supplémentaires pour les réservations de groupe de 40 chambres ou plus

- Plus de 6 semaines avant l'arrivée : annulation sans frais
- De 6 à 4 semaines avant l'arrivée : 50 % du montant de la réservation sera facturé
- De 4 à 2 semaines avant l'arrivée : 75 % du montant de la réservation sera facturé
- À partir de 2 semaines avant l'arrivée : 100 % du montant de la réservation sera facturé.

Clause de désinscription

Clause de désinscription Faculty Club

- Entre 3 et 4 semaines, une réduction de 30 % des quantités est autorisée
- Entre 2 et 3 semaines, une réduction de 20 % des quantités est autorisée
- Entre 1 et 2 semaines, une réduction de 15 % des quantités est autorisée
- Entre 3 et 5 jours ouvrables, une réduction de 10 % des quantités est autorisée.

Faculty Club se réserve le droit de facturer une compensation en cas de désinscriptions supérieures aux pourcentages ci-dessus.

Le nombre définitif de participants et les éventuels souhaits alimentaires doivent nous parvenir au plus tard trois jours ouvrables avant l'événement. À partir de 2 jours ouvrables au préalable, la valeur totale de la réservation sera facturée pour chaque désinscription. Un supplément sera facturé pour les souhaits alimentaires communiqués tardivement. Les changements de nombre de participants ou d'exigences alimentaires doivent toujours être communiqués par écrit (par e-mail).

Le service est inclus dans nos prix, à l'exception du service supplémentaire après 24 h en semaine : 60,50 €/serveur/heure

Clause de désinscription Begijnhof Hotel

À partir du moment où l'ensemble du groupe ne peut plus être annulé sans frais, une annulation sans frais d'un maximum de 10 % du nombre total de nuitées est autorisée jusqu'à 2 jours avant l'arrivée.

Clause d'annulation jusqu'à 10 % du nombre total de nuitées

- Jusqu'à 2 jours avant la date d'arrivée : annulation sans frais.
- De 2 jours avant la date d'arrivée jusqu'à 16h00 le jour de l'arrivée : 50 % du prix de la première nuitée sera facturé.
- Après 16h00 le jour de l'arrivée et en cas de non-présentation : 100 % du prix de la première nuitée sera facturé.

Clause d'annulation pour plus de 10 % du nombre total de nuitées

En cas d'annulation de plus de 10 % des nuitées, les conditions générales d'annulation décrites à la page 1 s'appliquent.

Ces conditions s'appliquent à tous les éléments de l'événement tels qu'énumérés dans le contrat et au prix total des dépenses estimées. Le Begijnhof Hotel facturera les frais d'annulation. Toute annulation totale ou partielle du contrat par le client doit être effectuée par écrit.

Directives

Chargement et déchargement de matériaux dans le Grand Béguinage

Faculty Club/ Begijnhof Hotel (ci-après dénommé BCH) doit être informé en temps utile des livraisons de matériel pour le client. L'expéditeur doit indiquer clairement à quel client la livraison est destinée. Si le bénéficiaire de la livraison n'est pas connu, la marchandise ne sera pas acceptée par Faculty Club/BCH. Les frais de livraison et de retour éventuel des marchandises seront toujours à la charge du client et ne pourront jamais être facturés à Faculty Club/BCH. Faculty Club/BCH ne peut être tenu responsable des dommages ou de la perte des marchandises fournies.

Les véhicules automobiles ne sont autorisés dans le Béguinage que pour l'entrée et la sortie des personnes en situation de handicap physique ou pour le chargement et le déchargement de marchandises et de matériaux. Il convient de circuler au pas à tout moment. Les piétons, les promeneurs et les enfants qui jouent ont toujours la priorité. Les clients qui souhaitent charger ou décharger doivent d'abord se présenter au comptoir de Faculty Club afin que nous puissions leur accorder l'accès au Béguinage. Lors du chargement et du déchargement, les véhicules ne peuvent entraver l'accès aux habitations ; le véhicule doit toujours être placé contre le mur de Faculty Club ou devant la porte du Couvent de Chièvres. Après le déchargement, le véhicule doit être immédiatement déplacé vers le parking.

Le volume maximal autorisé des camions et des camionnettes est de 9 m³. Les dimensions maximales autorisées pour les livraisons dans Faculty Club - à la porte de la salle de l'Infirmierie et dans le Couvent de Chièvres (pas de camions) sont : 2,30 m de largeur et 3,40 m de hauteur.

Interdiction de fumer

Conformément à la législation relative au tabagisme, il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces du Faculty Club, du Couvent de Chièvres et du Begijnhof Hotel. Pour chaque infraction constatée commise par le client et/ou les personnes qui l'accompagnent ou dont il a la garde, le client est redevable d'une indemnité de 250 €. Les établissements concernés se réservent le droit de cesser l'exécution de leurs obligations et de considérer le contrat comme résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable si le client enfreint cette disposition.

Enregistrement et départ à l'hôtel

Hotel Begijnhof met les chambres à la disposition du client à partir de 14 heures le jour de son arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11 heures le jour du départ. En cas de départ tardif, un supplément de 20 € peut être facturé jusqu'à 12h30. Passé ce délai, une nuit supplémentaire sera facturée conformément au devis.

Norme de bruit

Étant donné que Faculty Club est situé dans le Béguinage, des directives claires s'appliquent en vue de limiter les nuisances sonores lors des événements festifs. Il sera par conséquent fait appel à un DJ proposé par Faculty Club. Le client paie la facture directement au DJ.

Le client reconnaît ces restrictions et s'engage à les respecter strictement et à suivre les instructions du responsable. Si, après constatation, le niveau sonore maximal autorisé de 90 dB est toujours dépassé, le responsable est autorisé à prendre des mesures immédiates, soit en faisant adapter le niveau sonore, soit en mettant fin immédiatement à la soirée dansante.

Litiges

Tout litige est du ressort exclusif des tribunaux de Louvain. Le droit belge s'applique. Toutes les conséquences juridiques et financières du non-respect des directives susmentionnées seront récupérées auprès du client.

Les conditions générales de vente

1. Pour les nouveaux clients, nous demandons un acompte de 50 % sur le chiffre d'affaires réservé. L'acompte sert de confirmation de la réservation.
2. Un contrat ne peut être considéré comme conclu qu'après confirmation écrite ou électronique de Faculty Club/ BCH. Les prix peuvent être indexés selon l'indice des prix à la consommation (début de l'année) entre la date de la demande et la date de l'événement.
3. Toutes nos factures ont un délai de paiement de 30 jours, sauf convention expresse contraire. Aucune réduction de paiement ne sera accordée.
4. Si le paiement n'est pas effectué au plus tard à la date d'échéance, le montant facturé est majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de 3 % par mois à compter de la date d'échéance de la facture.
5. En cas de défaut de paiement persistant après mise en demeure par lettre recommandée, une indemnité de 20 % sur une base annuelle sera due.
6. Si un délai de remboursement avait été accordé au facturé, en cas de non-paiement à l'échéance d'une seule facture, toutes les factures adressées au facturé deviennent immédiatement exigibles et les délais de remboursement accordés expirent.
7. En cas de défaut de paiement persistant après mise en demeure par lettre recommandée, une indemnité de 20 % sur une base annuelle sera due.
8. Pour la facturation à l'étranger, un numéro de carte de crédit valable doit toujours être transmis à titre de garantie. En cas de non-paiement à la date d'échéance, Faculty Club/ BCH encaissera la totalité du montant dû par le biais du numéro de carte de crédit fourni. Si aucun numéro de carte de crédit valable n'est fourni avant le début de l'activité, un paiement en espèces sera appliqué sur place à la fin de l'activité.
9. Les plaintes concernant la facturation doivent nous parvenir par courrier recommandé adressé à la direction de Faculty Club à Groot Begijnhof 14, 3000 Louvain, dans les 8 jours après la date de la facture.
10. Tous les litiges découlant du contrat sont du seul ressort des tribunaux de Louvain. Le droit belge s'applique.
11. Faculty Club/ BCH peut résilier le contrat à tout moment, sans indemnité, si l'événement met en danger la réputation ou la sécurité de l'entreprise ou en cas de force majeure.
12. Le client sera responsable de toute perte ou de tout dommage causé par ses travailleurs, d'autres travailleurs ou par les participants à l'événement ainsi que de toute perte ou de tout dommage causé par lui-même.
13. Le client est responsable de tous les dommages causés par lui-même ou par les personnes qui l'accompagnent aux bâtiments, aux dépendances internes ou externes, aux biens qui meublent les locaux ou en font partie, ou au personnel ou à des tiers. Si le client cause des dommages aux biens mobiliers et immobiliers, ceux-ci doivent être indemnisés immédiatement et en tout état de cause avant le départ, sur simple demande.

Faculty Club

Nice to meet

Faculty Club
Groot Begijnhof 14, 3000 Leuven
+32 16 32 95 00
Info@facultyclub.be



Begijnhof Hotel Leuven
Groot Begijnhof 15
(GPS: Tervuursevest 70, 3000 LEUVEN)
+32 16 29 10 10
info@bchotel.be